

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.



**Association des Paralysés de France**



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

- ◇ **Edito , sommaire, agenda**

**Pages 2 à 6 :**

- ◇ **Actualités Nationales :** Brèves de l'été— Zoom sur les bénéficiaires de l'AAH

**Pages 7 et 8 :**

- ◇ **Infos nationales APF :** MDPH, Handidon, compensation...

**Pages 9 à 11 :**

- ◇ **Infos départementales et régionales :**
  - Schéma départemental PA/PH
  - Accessibilité des lycées
  - Evolution des Délégations

**Pages 12 à 16 :**

- ◇ **Infos DD35 :**
  - Hommage à Claire et Alain
  - Renouvellement du CD
  - les RV d'acteurs
  - Polyhandicap mobilisé
  - Groupes : GI et GR,
  - Braderies, Tandem's days
  - Programme activités

**Pages 17 à 19 :**

- ◇ **Journées Découvertes :** Musée de la Marine et Tisserie

**Pages 20 et 21 :**

- ◇ **Culture, sports et loisirs :** lectures, ciné, voyage, Village répit, Marathon du Mont

**Page 22 à 24 :**

- ◇ **Page jeux, poésie**
- ◇ **Infos pratiques.**

*Chers ami(e)s, chers adhérent(e)s,*

*Nous voici solidement installés dans la belle saison. Et nous allons tous, je l'espère, profiter pleinement du soleil, des loisirs et de la détente.*

*Pendant que certains profiteront de ces temps libres pour rencontrer des amis, voyager, découvrir d'autres horizons ; d'autres n'auront pas à leur disposition autant de projets : à eux, comme à tous les adhérents, il est bon de rappeler que la délégation n'est fermée que 15 jours cet été et reste ouverte tout le reste du temps ; c'est une bonne adresse pour ne pas rester isolé et pour profiter des activités et des loisirs qui y sont proposés.*

*Ainsi pourrions-nous recharger nos batteries et revenir en pleine forme pour affronter les défis que nous aurons à relever à la rentrée :*

- ◇ *nous aurons en effet à nous investir pour le redressement de notre association : une nouvelle campagne « handidon » et la nouvelle organisation des délégations.*
- ◇ *nous aurons aussi à nous mobiliser sur les questions qui nous touchent de près : en particulier sur l'accessibilité et le fonctionnement de la MDPH.*

*Pour orchestrer tout cela, la nouvelle équipe du Conseil A.P.F. du Département que vous venez d'élire aura bien besoin du dynamisme et de l'enthousiasme de ses membres.*

*À eux comme à vous tous, je souhaite donc un très bel été.*

*Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale  
A.P.F. - CD 35.*

**Ne manquez pas :**

- ◆ L'évolution des délégations (p.11)
- ◆ L'agenda des activités de l'été (p.16)
- ◆ La braderie du 9 août à St Malo (p.16)
- ◆ Les jeux de l'été (p.23).



**La Délégation sera fermée du 3 au 16 août 2015.**

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



### POLITIQUE DU HANDICAP

#### Un bilan européen critique la politique française en matière des droits des personnes handicapées :

un rapport du commissaire européen, publié en février dernier, souligne les retards de la France en ce domaine et l'écart persistant entre les lois et la réalité. Le commissaire souligne : « *La question du handicap est rarement abordée sous l'angle des droits de l'homme en France. Bien que le cadre juridique se soit développé et donne la priorité à l'autonomie et à l'inclusion dans la société (...), celles-ci ne sont toujours pas garanties en pratique, en raison des difficultés de mobilité et d'accessibilité, et des défaillances des dispositifs d'orientation et d'accompagnement des personnes handicapées.* ». Il se dit préoccupé par l'exil contraint de milliers de Français handicapés, notamment mentaux, en Belgique et déplore les discriminations persistantes sur le marché de l'emploi des personnes handicapées, notamment leur traitement salarial en ÉSAT. Sur la question de la scolarisation, son rapport note la persistance d'un nombre significatif d'enfants demeurant exclus de l'école (environ 20 000) et pointe la formation insuffisante des enseignants au handicap et le trop faible nombre d'auxiliaires de vie scolaire. Enfin, le rapport dénonce l'isolement des personnes handicapées dans les institutions et rappelle, à la France, son devoir d'assurer aux personnes handicapées un accès effectif à une série de services, notamment à l'assistance personnelle, nécessaire à une vie autonome. Dans ses conclusions, le commissaire formule 10 recommandations telles que élaborer un plan global visant à remplacer les institutions par des services de proximité ; respecter ses engagements en matière d'accessibilité et ne tolérer aucun nouveau report ; pourvoir, dans les meilleurs délais et en nombre suffisant, les postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap ; mettre fin à la discrimination salariale des personnes employées en ÉSAT.

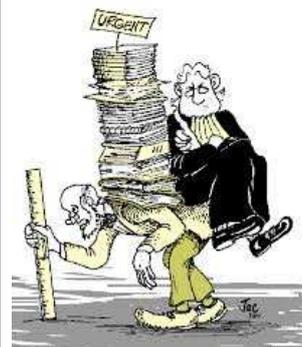
En marge de ce rapport, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France, en février dernier, pour la qualité des soins prodigués à un détenu handicapé : « l'insuffisance des soins de rééducation qui lui ont été dispensés et l'inadaptation des locaux à son handicap » constituent une



violation de l'article 3 de la Convention relatif à l'interdiction de traitements inhumains et dégradants ».

#### Administration et accessibilité internet :

début mai, un arrêté a validé la troisième version du Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Ce référentiel définit les règles que doivent respecter les créateurs et gestionnaires de sites Internet des administrations, agences et services publics. La précédente version de 2009 s'avérait obsolète et n'aurait été respectée que par 4% des sites Internet assujettis depuis la loi « handicap » du 11 février 2005. Aucune sanction n'accompagne cette obligation, ce qui explique son application marginale alors que l'accessibilité au web public devient une nécessité du fait du développement des télé-procédures qui commencent à être substituées aux formalités papier.



#### Administration - Formalités simplifiées :

début juin, une quarantaine de mesures de simplification de formalités dont une dizaine concerne les personnes handicapées, ont été présentées par le ministre de la réforme. La plupart de ces mesures ont toutefois déjà été annoncées ou mises en place, tel l'octroi jusqu'à 5 années de l'Allocation aux Adultes Handicapés lorsque le taux d'invalidité est compris entre 50 et 79%. D'ici la fin de l'année, le paiement d'une aide technique ou de l'aménagement d'un véhicule pourra être fait directement par le Conseil Départemental si la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) le finance au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), le bénéficiaire ne faisant pas l'avance de la dépense. Le dossier de demande auprès des MDPH pourrait être simplifié et rempli par télé-service courant 2016 si l'expérimentation en cours dans deux départements est concluante. En 2016 également, les cartes de priorité et de stationnement seront remplacées par une unique carte mobilité-inclusion, comme annoncé par le Président de la République, lors de la dernière conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014.



### SANTE / SOCIAL



**Projet de loi « Santé »** : l'APF attend plusieurs objectifs du projet de loi de modernisation de notre système de santé en cours de débats :

1. l'amélioration de l'accès à la santé pour les personnes en situation de handicap (accessibilité, tiers payant, aidants...) ; 2. Le renforcement des droits des personnes et des usagers (représentation, droit à l'oubli...) ; 3. l'organisation partagée de l'offre d'accompagnement médico-social sur les territoires.

Porté par Marie-Sol Touraine, le projet de loi santé a été adopté en avril par l'Assemblée Nationale. Le texte n'est pas encore définitif puisqu'il doit faire l'objet d'un examen au Sénat. Depuis janvier, l'A.P.F. participe à toutes les consultations qui ont accompagné les débats car c'est une question qui concerne de près les personnes en situation de handicap.

Pour le moment, plusieurs résultats positifs semblent acquis, en particulier :

- La généralisation du tiers payant : la raison financière ne devrait plus entraîner de renoncement aux soins. On peut regretter cependant que cette mesure ne s'impose pas de façon obligatoire à tous les médecins.

- L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) est revue et consolidée :

1. appel d'offre auprès des organismes proposant une complémentaire pour sélectionner ceux qui offrent la meilleure couverture.

2. mise en place d'un tarif social pour les soins coûteux : soins dentaires, optiques et prothèses auditives.

Deux sujets vont encore être l'objet de discussions avant le passage au Sénat :

- la mise en œuvre d'une préconisation du rapport Piveteau (pour que personne ne reste sans solution) : en plus de l'orientation « idéale » qui a souvent du mal à être réalisée faute de places en établissement, la MDPH devrait proposer une solution intermédiaire immédiatement applicable en attendant la réalisation de l'orientation qui correspond le mieux aux besoins et aux souhaits de la personne.

- la mise en place de mesures d'accompagnement pour les établissements qui ont besoin d'évoluer pour s'intégrer au Schéma Régional de Santé défini par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le dossier n'est pas bouclé tant que le Sénat n'a pas examiné le projet de loi. D'ici là l'A.P.F. saisira les concertations qui devraient être mises en place pour avancer sur ces deux questions

**DSI, le retour** : le projet de loi relative à la santé publique remet au goût du jour la Délégation de Soins Infirmiers (DSI). Ce dispositif autoriserait les aides-soignants et auxiliaires de vie, préalablement formés, à effectuer des soins actuellement de la compétence exclusive des personnels infirmiers. Cette DSI régulariserait des pratiques actuellement illégales et contribuerait à réduire le phénomène de pénurie d'infirmiers tout en accroissant la charge de travail des autres personnels soignants. La DSI était en 2005 une demande forte des personnes handicapées dépendantes en faveur de leur personnel d'aide à domicile.



**Franchises médicales** : le projet de loi relatif à la santé prévoit que les franchises médicales et participations forfaitaires seront prochainement prélevées sur le compte bancaire des assurés sociaux. Ce texte prévoit aussi l'organisation d'un service territorial de santé au public censé améliorer la prise en charge sanitaire des personnes handicapées.



**Vie Autonome - Aspirations endo-trachéales à domicile** : les personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sont désormais habilités à effectuer, sur des personnes handicapées ou malades chroniques, les aspirations endo-trachéales nécessaires. Cet acte était autorisé depuis 1999 mais l'Administration refusait toutefois que les personnels de SAAD l'effectuent. Pour être habilités, les personnels doivent au préalable avoir suivi une formation spécifique de cinq jours dans un Institut de Formation en Soins Infirmiers, ce que 3 500 intervenants ont effectué dans la période 1999 à 2010.



### SANTE / EMPLOI

**Réforme de l'inaptitude** : une ordonnance du gouvernement devrait légiférer sur les mesures relatives à l'aptitude et à l'inaptitude médicales, ainsi qu'à l'organisation des services de santé au travail et aux missions des médecins du travail. Parmi ces mesures, la visite médicale d'aptitude obligatoire lors de chaque embauche pourrait être remplacée par un certificat du médecin traitant. Les travailleurs handicapés, soumis à une surveillance médicale obligeant à leur examen annuel par le médecin du travail, sont particulièrement concernés par cette réforme de l'aptitude et de l'inaptitude au travail, qui conditionnent les aides à l'adaptation et l'aménagement du poste de travail, et organisent leur reclassement.



**Don de jours de repos** : fin mai, a été publié le décret organisant le don, par des agents de la fonction publique, de jours de repos (RTT, congés) en faveur d'un collègue qui doit s'occuper d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade ou handicapé. Ce texte rend applicable au secteur public la loi du 9 mai 2014 qui ouvrait ce droit. Ce don est anonyme et permet à l'agent bénéficiaire d'être rémunéré pendant la période d'absence couverte par le don.

### RESSOURCES

**Réforme territoriale et PCH** : on ne sait pas encore quelle collectivité territoriale attribuera et gèrera la Prestation de Compensation du Handicap dans 5 ans. Trois formules devraient être applicables, à l'horizon 2020, aux actuels Conseils Généraux : la fusion avec la métropole, lorsque celle-ci existe ; le transfert des compétences du département à une fédération d'intercommunalités, dans les départements qui en sont dotés ; le maintien du Conseil Départemental avec des compétences clarifiées dans les départements, notamment ruraux, où les communautés de com-

munes n'atteignent pas « la masse critique ». Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n'a pas modifié les compétences sociales dévolues aux départements et leur conserve la charge d'organiser le transport scolaire des élèves handicapés alors que celui des élèves valides sera confié dans 2 ans aux régions.

**Indemnisation - PCH non récupérable** : en avril, la Cour de Cassation a jugé que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ne peut être déduite de l'indemnisation d'un accident médical par le tiers qui en est responsable. Ce dernier doit payer l'intégralité de la tierce-personne nécessaire à sa victime. Toutefois, la PCH est déductible du montant de l'indemnisation pour la tierce-personne lorsque celle-ci est versée par le Fonds de Garantie ou la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction).

**Allocations - AAH avec RSDAE prolongée** : la durée d'attribution de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) dont l'invalidité est comprise entre 50 et 79% qui rencontrent une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi (RSDAE) est, depuis avril, allongée à 5 ans au plus (au lieu de 2). Le handicap et la RSDAE ne doivent pas être susceptibles d'une évolution favorable au cours de la période d'attribution. Le droit à l'AAH ne peut pas être révisé durant cette période. Il n'y a pas besoin de déposer un nouveau dossier AAH pour la prolongation. La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et l'orientation professionnelle sont alors renouvelées pour la même durée.



**AAH - Prise en compte des frais réels** : le 10 juin dernier, la cour d'appel de Poitiers a précisé que les frais professionnels réels devaient être pris en compte par la CAF dans le calcul de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Cette décision répond à une revendication portée par l'APF, depuis 2010, auprès des pouvoirs publics et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. L'APF a salué cet arbitrage qui prend en compte la réalité des situations vécues par les personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH et qui correspond au texte de loi, contrairement aux pratiques des CAF qui se contentaient d'appliquer un forfait de 10 %. L'APF demande à toutes les CAF d'appliquer ce principe dès maintenant.



### RESSOURCES (suite)

**Allocations - Gel des prestations** : le gel des prestations familiales et du minimum vieillesse va entraîner de facto le gel pour 2015 des pensions d'invalidité et des rentes accidents du travail et maladies professionnelles, réduisant encore le pouvoir d'achat des victimes du travail. On ne sait pas encore si ce gel va également concerner la revalorisation annuelle de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) prévue en septembre.



**Fiscalité - redevance audiovisuelle** : les personnes handicapées exonérées de la taxe d'habitation sont dégrévées de la redevance audiovisuelle (article 1605 bis du code des impôts). En outre, lorsqu'un enfant handicapé est personnellement imposé à la taxe d'habitation et rattaché au foyer fiscal de ses parents pour l'impôt sur le revenu, une seule redevance audiovisuelle est due pour les téléviseurs détenus par lui et ses parents.

### EDUCATION

**Rythmes scolaires et activités** : une circulaire de la CAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) va préciser les modalités de financement des activités périscolaires des élèves handicapés dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Les dépenses liées au handicap, dont les personnels d'accompagnement, pourront être financées aux communes dans le cadre du fonds « publics et territoires », doté de 380 millions d'euros pour la période 2013-2017.



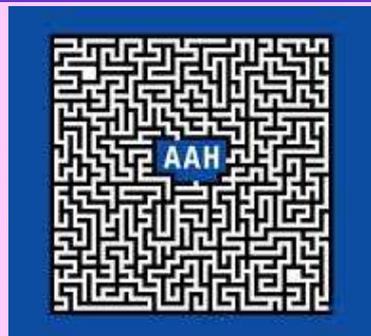
**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) en maternelle** : fin mars, les ministres concernés ont annoncé l'extension du droit à l'ARS aux enfants handicapés maintenus en classe maternelle au-delà de l'âge de 6 ans. L'ARS n'est actuellement versée qu'aux familles ayant un enfant scolarisé dans le primaire ou le secondaire et âgé de 6 à 18 ans.

### ZOOM SUR LES BENEFICIAIRES DE L'AAH

#### Qui sont les bénéficiaires de l'AAH ?

Selon les statistiques officielles près d'un million de personnes (956 000) perçoivent l'AAH. Dans une étude publiée en mai 2015, la DARES s'est intéressée à 781 600 d'entre eux dans son enquête, laissant de côté, entre autres, les résidents des FAM et des MAS.

À l'aide de comparaisons avec la population globale, elle met en évidence quelques caractéristiques des personnes bénéficiaires de l'AAH.



- **La proportion d'hommes est plus importante** que dans la population générale (51 % au lieu de 49 %)
- **C'est une population plus âgée** que la population générale : 69 % ont plus de 40 ans contre 58 % dans l'ensemble de la population française.
- **La plupart d'entre eux vivent seuls** (79 % sont célibataires, veufs, divorcés ou séparés).
- **Une grosse moitié vit en appartement**, une petite moitié en maison individuelle et quelques uns en structures collectives (foyer, centres d'hébergement, etc.). Les 2/3 sont locataires, 18 % sont propriétaires et 1/4 d'entre eux sont hébergés (gratuitement ou avec participation financière).
- **Moins diplômés** que la population générale (les 2/3 ont un niveau inférieur ou égal à la classe de 3<sup>ème</sup>), ils sont très peu nombreux à avoir pu bénéficier d'une formation professionnelle depuis qu'ils perçoivent leur allocation (12 %).
- **Leur état de santé** est bon ou très bon chez seulement un quart d'entre eux.

Niveau de formation insuffisant, problèmes de santé et difficultés liées aux transports sont les 3 obstacles principaux dans l'**accès à l'emploi** pour les bénéficiaires de l'AAH : seulement un quart d'entre eux se retrouvent sur le marché du travail et au total 570 000 bénéficiaires de l'AAH sont dits « **inactifs** ».

(Etude DARES Analyses n°36 : la situation professionnelle des bénéficiaires de l'AAH.)



### ACCESSIBILITE

**Ratification de l'ordonnance accessibilité et Ad'Ap - Le Sénat fait pire !** Malgré la mobilisation générale (interpellation des parlementaires, manifestation du 27 mai...), le projet de loi de ratification de l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui réforme l'accessibilité du cadre bâti et des transports a été adopté, le 2 juin dernier, par le Sénat. Le texte étend l'exemption d'accessibilité aux logements sociaux neufs (sauf peut-être ceux situés en rez-de-chaussée si le décret d'application retient cette proposition ministérielle). Autre amendement à l'ordonnance, les communes de moins de 1 000 habitants seront exonérées de réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Le texte impose à l'autorité compétente de motiver, dans certains cas, la prorogation du délai de réalisation ou de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Enfin, un avantage financier a été adjoint pour inciter les propriétaires et gestionnaires d'Etablissement Recevant du Public (ERP) à les rendre accessibles.

Quelques jours avant, la circulaire mettant en œuvre la réforme de l'accessibilité et les Ad'Ap était signée par les ministres concernés !



**Transports - voitures interdites et dérogation handicap** : après l'annonce, début juin, de l'interdiction partielle de circulation de voitures, classées polluantes, et qui peuvent être conduites par, ou transporter, des personnes handicapées, le cabinet de la ministre de l'Ecologie a précisé qu'une dérogation est prévue. Il n'a toutefois pas été en mesure d'indiquer les catégories concernées (minibus ou fourgonnettes de transport adapté, voitures particulières...) ni les modalités d'octroi de ce certificat. Dans la mesure où la mise en accessibilité, aujourd'hui très partielle des transports collectifs, va encore être repoussée de 9 ans et réduite aux seuls points d'arrêt prioritaires, la liberté de déplacement des personnes à mobilité réduite serait encore mise à mal !

**Transports - Autocars librement inaccessibles** : le projet de loi « Macron » exclut les futurs « services de transports librement organisés » de l'obligation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le projet de loi prévoit de li-

béraliser la création de nouvelles lignes de transports, essentiellement par autocar, qui ne seront pas organisées par les collectivités territoriales. Ces nouveaux services ne seront pas inclus dans les Schémas Directeurs d'Accessibilité (SDA) des transports ni les Agendas d'Accessibilité Programmée en cours d'élaboration.

**Gratuité du stationnement adoptée** : la loi octroyant la gratuité du stationnement automobile aux véhicules conduits par ou transportant un titulaire de la carte de stationnement a été publiée. Depuis le 19 mai, les bénéficiaires n'ont plus à acquitter la redevance due sur les emplacements de voirie, quel qu'en soit le mode de paiement (horodateur, parcmètre, électronique). La durée de stationnement pourra toutefois être limitée à 12 heures par décision de l'autorité locale compétente. Les parkings fermés équipés de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule pourront maintenir le paiement après décision de la même autorité.

**Nouvelle carte de stationnement** : de nouvelles modalités de délivrance de la carte de stationnement pour véhicule d'une personne handicapée sont expérimentées. Basé sur un nouveau système d'informations, Go Cartes, elles visent à dématérialiser la procédure et simplifier les conditions d'attribution de la carte. Sur la base du volontariat, le dispositif va être déployé auprès des services déconcentrés chargés de la cohésion sociale, puis des MDPH intéressées. En projet également, la fusion des cartes de stationnement et de priorité en une carte unique « mobilité-inclusion ».



**Logement - Ascenseur dans les immeubles** : le ministère chargé du logement a annoncé qu'il ne modifiera pas la réglementation sur l'obligation d'un ascenseur dans les immeubles d'habitation. Le souhait des associations de fixer une obligation d'installer un ascenseur dans les logements collectifs à R+3 au lieu de R+4 n'a pas fait l'objet d'un consensus entre l'ensemble des parties prenantes, les professionnels de la construction ayant émis, au contraire, le souhait que l'équipement d'un ascenseur ne soit obligatoire que pour les immeubles de 5 étages et plus.



**L'AG de l'APF :** L'Assemblée Générale principale de l'APF s'est tenue le samedi 27 juin 2015 au Parc des Expositions de Nantes. Parmi les motions soumises à l'AG : « La Déclaration des citoyen(ne)s adhérent(e)s de l'APF : Exigeons le respect des droits et libertés fondamentales pour une société inclusive et solidaire ! » et « Démocratie, ensemble : engager une nouvelle étape : Pour une gouvernance associative toujours plus participative, démocratique et de proximité ». Les Délégations et Groupes Relais ont pu organiser des séances « L'AG en direct chez nous ! » via internet.

**Trophées jeunesse de l'APF :** à l'occasion de planét'AIR (rencontres jeunesse de l'APF), qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2015 à Dijon, l'APF lance la première édition de ses Trophées jeunesse.



L'objectif est de valoriser et de récompenser les meilleures initiatives menées par ou pour des jeunes de l'APF. Pour s'inscrire : <http://jeune.apf.asso.fr/> rubrique « Rencontres jeunesse 2015 » (date limite : 31 juillet 2015).

« **Touche pas à ma MDPH !** » : c'est le slogan choc de l'APF pour alerter, une fois encore, sur les menaces pesant sur les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). L'APF a lancé une pétition via « change.org » pour appeler à sauver ces guichets uniques du handicap, indispensables à la défense des droits des personnes concernées. Ce dont les MDPH ont besoin, c'est d'améliorer leur fonctionnement avec des moyens budgétaires et humains suffisants pour faire face à la montée en charge très nette des demandes. L'APF se mobilise pour des MDPH renforcées et indépendantes car le risque est de les voir remplacées par des dispositifs complètement intégrés aux Conseils Départementaux qui perdront leur autonomie et verront leurs moyens de fonctionnement régresser conduisant à des décisions et évaluations à minima, des attributions de prestations



plus faibles, moins d'efficacité dans l'accompagnement (école, emploi...) et de fortes disparités de traitement sur le

territoire ! Face à l'indifférence du ministère, l'APF invite à une mobilisation renforcée au niveau des départements en particulier via nos représentants en COMEX et CDAPH.

**Habitat regroupé et PCH :** l'APF s'est déclarée favorable à l'habitat regroupé ou partagé, qui sont des formules innovantes, à condition que le droit individuel à compensation soit respecté. Les occupants de ces habitats disposent d'un lieu de vie individuel, dans un environnement ordinaire, tout en étant sécurisés par la présence d'aides humaines et en évitant les risques d'isolement. L'APF met en garde sur les dérives possibles d'une PCH mutualisée ou d'une mise en commun d'heures d'aides humaines et veut que soit garantie l'individualisation du droit à compensation prévue par la loi « Handicap » du 11 février 2005.

**La plate-forme collaborative de l'APF :** il s'agit d'un nouveau dispositif web, en complément des blogs, lettres d'informations, circulaires et courriels traditionnels, qui permet aux acteurs de l'association (salariés, élus, bénévoles) de faire circuler l'information en transversalité et avec plus de convivialité. Il est possible d'y créer des espaces d'échanges autour d'un thème, d'un projet, d'un métier... Adresse web : [apf.talkspirit.com](http://apf.talkspirit.com).

**HandiDon 2015 :** la 2<sup>ème</sup> campagne HandiDon se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2015. Comme en 2014, il s'agit de proposer au grand public des tickets-dons à 2 € ou des carnets à 20 € qui, après un tirage au sort, permettra de gagner des lots (100 lots au lieu de 50 l'an dernier). En 2014, cette opération a permis de collecter 807 000 € au niveau national. La mobilisation de tous est requise pour que cette campagne soit de nouveau un succès.



**Le BIP N°6 est paru :** le Bulletin d'Informations des Parents d'enfants en situation de handicap est paru en avril dernier. Il rend notamment compte des travaux des ateliers des Journées Nationales des Parents (JNP) de 2014 : impact de l'annonce du handicap sur la famille, vie sociale et vie professionnelle des parents, vie de couple... Ce bulletin est consultable à la Délégation ou sur le blog : <http://interparents.blogs.apf.asso.fr>

## Le baromètre APF de la compensation :



Pour les 10 ans de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'APF et son magazine « Faire Face » ont lancé, en juin, le baromètre de la compensation, en

mettant en ligne un questionnaire. C'est un outil, interactif et permanent, de mesure de la qualité de la compensation par les allocataires de la PCH, eux-mêmes. Ce baromètre servira d'outil de communication et d'interpellation politique. La PCH, si elle est une des grandes avancées de la loi « Handicap » de 2005, est loin d'être la prestation accessible à tous et compensant toutes les conséquences du handicap à hauteur des besoins réels. Ce baromètre, actualisé en permanence, a pour but de connaître le niveau de satisfaction des principaux intéressés : les allocataires. Les réponses aux questions, regroupées par sujet, seront converties en notes (par thèmes et globale). Un classement sera établi à partir des moyennes départementales, et une moyenne nationale sera calculée.

## Mobilisation « accessibilité » de l'APF :

des journées d'action ont été organisées dans de nombreuses villes pour dénoncer une accessibilité en danger. Ainsi, l'opération coup de poing à Paris, près de l'Élysée, le 27 mai dernier, menée sous l'égide du Collectif pour une France accessible, sur le thème : « accessibilité en danger : l'Etat nous met à terre ! »



En réaction à la ratification par le Sénat de l'ordonnance décriée, l'APF a dénoncé, dans un communiqué de presse du 3 juin, cette dégradation honteuse de l'accessibilité par les sénateurs qui ont préféré entendre les doléances financières des lobbies plutôt que les difficultés quotidiennes de 9,6 millions de personnes en situation de handicap ! L'APF espère désormais un sursaut des députés qui devront réexaminer ce texte une dernière fois à partir du 2 juillet prochain. Le collectif pour une France accessible a d'ailleurs adressé, mi-juin, au Président

de la République et aux groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale une déclaration ainsi qu'une note détaillant nos positions fermes vis-à-vis de l'ordonnance de décembre 2014.

## GIN « Prison et handicap » :

l'APF a mis en place un Groupe Initiative National « Prison et handicap » dont les objectifs seront les suivants :

- rompre l'isolement des personnes en situation de handicap détenues et favoriser le développement de liens sociaux,
- être le « passeur » entre les acteurs du milieu carcéral (services pénitentiaires, associations de visiteurs de prisons, acteurs sociaux) et les détenus en situation de handicap, afin de mieux faire connaître les droits spécifiques des personnes en situation de handicap et d'évaluer leurs besoins en termes de services (soins, aides humaines...),
- faciliter la mobilité (accessibilité des lieux) des personnes en situation de handicap au sein des prisons, autant pour la personne détenue que pour le visiteur, qui peuvent l'un comme l'autre être en situation de handicap.
- réaliser un plaidoyer sur « Prison et Handicap ».



L'APF est partenaire de l'association « Ban Public » pour engager ensemble des actions relatives aux conditions de détention des personnes en situation de handicap en prison.

## Appel à projets :

la fondation Malakoff Mederic lance un appel à projets visant à « Développer les initiatives en faveur d'une meilleure accessibilité aux soins et à la santé pour les personnes handicapées ». Elle accompagnera et financera les meilleures innovations. Les délégations, établissements, services, personnes physiques peuvent y participer (date limite 31 juillet). Infos et dossier à télécharger sur le site : <http://www.fondationhandicap-malakoffmederic.org/actualites/appel-a-projets>.



# INFOS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL AUTONOMIE PERSONNES ÂGÉES / PERSONNES HANDICAPÉES — PLAN D'ACTION 2015 - 2019

Après une période de concertation de plus de 6 mois au cours de laquelle les acteurs de l'A.P.F. se sont fortement impliqués, le Conseil Départemental (anciennement « Conseil Général ») vient de publier un gros volume de plus de 300 pages (disponible à la Délégation) dans lequel il répertorie son plan d'action pour les années qui viennent.

On peut retenir, parmi les décisions prises, celles qui nous concernent plus directement :

L'accompagnement : le département s'inscrit dans les programmes (de l'ARS en particulier) pour favoriser l'accompagnement, le soutien des aidants et la formation des professionnels.

Le développement d'une information de qualité prévoyant l'élaboration de fiches claires sur la PCH, l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, les différents modes d'intervention des services d'aide à domicile et renvoyant, si besoin, sur un numéro de téléphone unique. Harmonisation des pratiques des CLIC.

Une meilleure connaissance de la population des personnes handicapées (observatoire départemental) et de leurs besoins pour planifier correctement l'offre.

L'adaptation et l'amélioration de l'existant.

*Soutien à l'investissement pour l'adaptation des locaux et la création d'établissements et de structures* : 1,8 million € par an.

*Pour améliorer l'accueil des personnes handicapées vieillissantes* : création de petites unités spécifiques en EHPAD, transformation de 98 places de foyers d'hébergement en foyer de vie, transformation de 54 places de SACAT (section annexe des ESAT) en accueil de jour.

*Pour que les personnes les plus dépendantes trouvent un accueil adapté, action en direction de l'ARS en vue* :

- de transformer 15 places de foyer de vie en places de FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé),
- de créer 41 places en FAM (sous réserve de l'accord de l'ARS) pour les adultes polyhandicapés,
- d'autoriser l'intervention des SIAD et des SAMSAH en foyer de vie pour les personnes en

attente de place en FAM ou en MAS,  
- de financer, en surnombre, les places des jeunes adultes maintenus en établissement pour enfants (amendement Creton),  
En plus de ces projets qui réclament l'autorisation de l'ARS, le Conseil Départemental s'engage à créer 80 places en foyer de vie pour les adultes porteurs d'une déficience intellectuelle (avec ou sans troubles associés).

*Pour élargir l'éventail des solutions en direction des jeunes adultes handicapés :*

- création de 24 places en accueil de jour en foyer de vie pour les jeunes en amendement Creton (en attente de place en établissement pour adultes),
- accompagnement des 16 - 25 ans pour favoriser leur insertion professionnelle : création de 12 places en section annexe d'ESAT ; création d'un dispositif départemental de coopération entre les différents acteurs de la formation et de l'insertion ;
- création de 14 places pour accueillir des malades jeunes (maladies neuro-dégénératives),
- création de 21 places pour accompagner les jeunes vers la vie autonome (avec l'appui de foyers d'hébergement).

*Pour favoriser le développement de la vie à domicile :*

- transformer 18 places de foyer d'hébergement en places de SAVS,
- dédier 6 places de SAVS pour le développement de l'habitat accompagné,
- créer 6 dispositifs d'habitat regroupé,
- créer (en SAVS) 1 ou 2 pôles ressources pour l'accompagnement de la parentalité,
- SAAD (services d'aide à domicile) : améliorer la qualité (suivi par un comité de pilotage) ; réviser les modalités de tarification, développer une plate-forme interservices.



# INFOS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

## ACCESSIBILITÉ DES LYCÉES DE LA RÉGION

Le Conseil Régional doit, comme les autres, se poser la question de la mise en accessibilité des services qui sont de sa responsabilité. Après une réunion de concertation concernant les transports régionaux le 30 mars, les représentants des associations de personnes handicapées ont rencontré élus et techniciens du Conseil Régional, le 29 avril dernier, pour prendre connaissance de la situation dans les lycées bretons.

Premier constat : le nombre de lycéens en situation de handicap augmente chaque année : ils étaient 1 000 en 2013 et près de 1 200 en 2014 ; les services estiment que ce chiffre pourrait être multiplié par 4 (ou plus) dans les années à venir.

Deuxième constat : l'échéance du 1er janvier 2015 étant maintenant dépassée, il devient urgent, pour la région, de se doter d'un programme contraignant de mise en accessibilité des lycées.

Pour cela elle s'appuie sur des diagnostics réalisés en 2008 et en 2013 qui ont permis d'évaluer le niveau d'accessibilité des 116 lycées publics. Aucun établissement n'est évalué 100 % accessible, mais une grande majorité obtient une évaluation située entre 70 et 90 %.

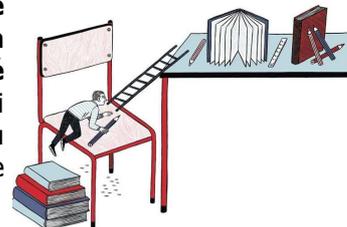


Au cours des échanges, il est apparu que la volonté du Conseil Régional était de prendre en compte les demandes des associations représentatives :

- **Privilégier l'usage à la norme** ; pas question de recourir aux régressions autorisées par

le décret de décembre 2014 ; veiller à l'installation de portes automatiques, même si ce n'est pas obligatoire.

- **Travailler la mise en accessibilité en intégrant la totalité du cheminement** qui permet d'accéder au lycée depuis le lieu de dépose.



- **Intégrer, au plan de mise en accessibilité, des actions de sensibilisation** des élèves au handicap et des actions de formation des personnels d'accueil.

- **Rédiger un référentiel**, une charte de la mise en accessibilité, qui permettrait de prévenir les revirements induits par les changements de majorité.

Le coût total de la mise en accessibilité serait de l'ordre de 54 millions € ; ces travaux qui devraient s'étaler sur 9 ans, seront l'occasion de réaliser en même temps la mise en conformité globale des établissements (amiante, sécurité, électricité, énergie) : toutes dépenses confondues, la facture devrait s'élever à 200 millions € (40 M€ en Ille-et-Vilaine).

Les prochaines réunions seront consacrées à la définition du calendrier des réalisations : quels critères retenir pour définir les priorités ? D'autres rencontres sont prévues également avec les services des Bâtiments de France pour définir les contraintes à prendre en compte pour les 17 lycées concernés par l'avis de cette administration.

Les lycées privés ne sont pas directement concernés par ce plan de mise en accessibilité, cependant la région a un levier d'actions par le biais des aides financières qu'elle accorde aux établissements privés.

### Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.



# INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

## EVOLUTION DES DELEGATIONS

**La réorganisation de l'implantation de l'APF** a été décidée par le siège en raison d'importantes difficultés financières : l'A.P.F. devait dégager plusieurs millions d'euros et la question du coût des Délégations se posait inévitablement dans ce contexte dans la mesure où elles contribuaient pour 2,6 millions d'€ au déficit enregistré.

Cette question a fait pendant de longs mois l'objet de discussions qui ont abouti à un **consensus assez large** chez les militants :

- Attachement à l'organisation en départements et aux Délégations Départementales pour des raisons de proximité avec les décideurs mais aussi avec les adhérents.

- Rôle important des salariés et notamment du directeur de Délégation

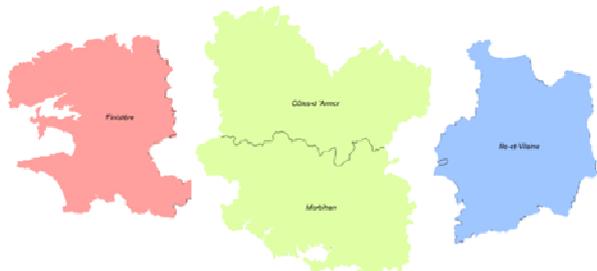
- Importance de préserver les valeurs qui font l'A.P.F.

- En raison de la solidité de l'A.P.F. en Bretagne où la situation financière est saine, personne ne voyait quel avantage il y aurait à déconstruire ce qui existe, à mettre en danger ce qui fonctionne :

- ◇ Résultat moyen global excédentaire
- ◇ Fonds de roulement important (350 000 €)
- ◇ Trésorerie importante (1M€)
- ◇ Des résultats d'opérations ressources en augmentation de 35 % en 5 ans
- ◇ Des points de vigilance (legs et mailings) sur lesquels les Délégations n'ont que très peu de prise.

**Lors du séminaire de Vannes** des 23 et 24 février, les participants ont tenté d'aboutir à un compromis acceptable par le comité de pilotage national et par les militants bretons.

Proposition de regrouper en un seul territoire les 2 départements centraux, ce qui permettrait à la fois d'équilibrer le nombre de salariés présents dans chaque territoire et d'apporter une attention particulière à la question de l'implantation de l'A.P.F. en dehors des chefs lieux de département, notamment au centre Bretagne qui ne pourrait que tirer profit de l'effacement de la limite administrative départementale.



Proposition de 2 autres territoires construits autour des départements porteurs chacun d'une métropole ; ces territoires ne se limitant pas aux frontières administratives du département mais prenant en compte les bassins de vie qui débordent sur les départements voisins (Saint-Malo et Redon pour le 35).

Cette hypothèse offre l'avantage de permettre de maintenir des liens forts avec les institutions départementales (CG et MDPH), de prendre en compte l'augmentation prévisible du poids des métropoles et d'organiser les déclassements et les mutualisations nécessaires au bon fonctionnement de notre association.

**Le comité de pilotage national refuse début mars** de sortir de son plan de réorganisation :

- un territoire = 2 départements ;
- 2 Directeurs de territoire au lieu des 4 Directeurs départementaux de Délégation actuellement en place + 1 ou 2 « chefs de projet » à vocation territoriale ou régionale.



Le CAPFR et le C.D. 35 ont signifié au siège leur réaction négative.

**Le Directeur Régional est alors tenu d'avancer une nouvelle proposition**

La région sera divisée en 2 territoires et le 35 et le 56 ne formeront plus qu'un seul territoire.

Beaucoup de données ne sont pas encore claires dans la réorganisation envisagée : dans l'organigramme du projet, on constate que le directeur territorial serait épaulé par un « chef de projet » (communication, ressources) et un « chargé de mission » (droit des personnes, représentation) dont la compétence couvrirait également l'ensemble du territoire (les 2 départements). À la Délégation resteraient une ou deux personnes chargées du développement de l'action associative.

La mise en œuvre de ce projet risque de ne pas débuter avant le mois de septembre et, pour le moment, nous ne pouvons qu'exprimer des inquiétudes sur les conditions dans lesquelles se feront ces évolutions.

## AU REVOIR A DEUX AMIS GENEREUX...

Le bouclage du précédent numéro d'HAN'DIZOU ne nous avait pas permis de rendre hommage à deux amis bénévoles qui nous ont quittés fin décembre et en début d'année.

**Claire BAUGER et Alain BEGASSE** sont partis brutalement et nous souhaitons les honorer pour leur dévouement à notre cause. Leur engagement à nos côtés pour les braderies (tri, rangement, vente) se faisait dans la discrétion et grâce à leur grande disponibilité. Depuis de nombreuses années, ils nous apportaient non seulement leurs aides en consacrant leurs temps mais également ce sens de l'engagement désintéressé et de grande humanité. Ils ont contribué au succès des braderies par leurs présences et leurs compétences et nous ont ainsi permis de financer une partie de nos activités. A leurs proches, nous adressons nos plus vives émotions au souvenir qu'ils nous laissent ainsi que toutes nos plus respectueuses et amicales salutations à deux amis chers à nos cœurs.



## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### Elections au CAPFD

A l'heure où nous terminons ce numéro, les résultats officiels ne sont pas encore connus. Les adhérents ont pu élire les 11 nouveaux membres du CAPFD, parmi les 13 candidats, jusqu'au 22 juin et le dépouillement a eu lieu le 29 juin. Dès la mi-juillet, les résultats seront publiés sur notre site [www.apf35.com](http://www.apf35.com) et notre prochain numéro d'Han'dizou (début octobre) vous présentera les nouveaux élus.

### Renouvellement du Conseil Départemental : ce qui change...

La nouvelle équipe, fraîchement élue va inaugurer un certain nombre de nouveautés, parmi lesquelles, on retiendra :

- **Un nouveau nom : CAPFD** au lieu de C.D. car, les Conseils Généraux étant devenus des Conseils Départementaux, il fallait lever toute ambiguïté : à l'avenir, il faudra dire « Conseil A.P.F. de département »

- **une équipe resserrée** : les 7 départements ayant un nombre important d'adhérents (comme l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique ou le Finistère) élisent jusqu'à 11 conseillers A.P.F. de département au lieu de 15 comme par le passé. Dans une majorité de départements, le nombre de conseillers sera de 5 à 9 (moins de 400 adhérents) ou de 3 à 5 (moins de 200 adhérents).

- **Un mandat de 4 ans** au lieu de 3 pour permettre aux équipes d'avoir le temps de se former et de s'installer dans la durée.

Les conseillers sont élus pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.

- C'est ce qu'ils font quand ils siègent au sein de différentes instances.

- C'est aussi ce qu'il se passe quand ils mettent en œuvre des actions de terrain (manifestations, actions de sensibilisation, définition d'actions ressources).

L'action du CAPFD s'inscrit dans le cadre des valeurs de l'association et des orientations politiques définies par le C.A.

Le CAPFD se réunit régulièrement (une fois par mois en général) ; c'est lui qui organise l'Assemblée Départementale.

Si vous êtes intéressé pour mieux connaître ce qui se passe à l'intérieur du CAPFD, n'hésitez pas à le faire savoir. Le CAPFD peut en effet s'ouvrir à des « **membres associés** » et vous serez le (ou la) bienvenu(e).



## FLASH 35 : LES RENDEZ-VOUS D'ACTEURS DE LA DD

Pour la prochaine année, 3 rendez-vous sont programmés :

**RV SANTE** : ce rendez-vous est prévu à l'automne 2015, à la maison des associations, avec le concours du SAMS APF. Le projet est de faire intervenir le Docteur Picot, médecin intervenant au Pôle Saint-Hélier, sur les thèmes de la diététique, le surpoids ou la perte de poids, et sur la santé des personnes en situation de handicap en général. Cette demi-journée sera aussi l'occasion de se familiariser avec le dispositif de libre pesée, à disposition des personnes handicapées, sur la dalle du Colombier. Un prolongement est envisagé avec la mise en place d'un atelier cuisine en lien avec des étudiants de IFPEK (école d'ergos et de kinés).

**LOGEMENT ADAPTE** : ce rendez-vous est prévu en février ou mars 2016. Il est envisagé de faire intervenir : Gilles Dreuslin, responsa-

ble de la Commission Locale Habitat à Rennes Métropole, pour ce qui concerne les procédures d'attribution de logement adapté dans le parc social de Rennes Métropole ; Marcel Rogement, sur l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie dans le parc social ; Madame Morantin (CAPEB) pour la formation des artisans intervenant dans l'adaptation des logements et la MDPH sur les aides existantes pour financer l'adaptation de son logement.

**AIDES FINANCIERES – les droits des personnes handicapées** : ce rendez-vous est prévu en avril ou mai 2016. Une assistante de service social et une ergothérapeute du SAMS A.P.F. devraient intervenir sur un programme encore à affiner : les aides de la MDPH, de la Mutuelle, du CCAS, des bouchons d'amour, etc., le tarif social (EDF, GDF), les procédures à respecter...

## POLYHANDICAP : MOBILISATION DES PARENTS



**Quelle(s) place(s) pour les enfants et adultes polyhandicapés ?**

**Le Collectif des parents d'enfants et adultes polyhandicapés** poursuit son action pour mobiliser les pouvoirs publics (Ministère, ARS, élus départementaux et locaux) en vue de la création de places en établissements pour les enfants et adultes polyhandicapés en attente d'une prise en charge correspondant à leur état de santé et aux droits définis dans la loi du 11 février 2005.

Selon les estimations faites par le Groupe Polyhandicap Bretagne en 2014, c'est plus de 35 enfants et 60 adultes qui sont en attente d'une solution de prise en charge sur le département ! 22 jeunes seront en situation d'aménagement CRETON d'ici 2019, ce qui aggravera fortement le nombre d'adultes en attente d'une place et ne laissera pas de possibilité aux enfants d'intégrer les établissements.

**Prochaines étapes pour notre mobilisation :**

- La rencontre, par les parents du Collectif, d'élus municipaux et départementaux des communes dans lesquelles habitent les familles, pour les sensibiliser sur cette situation.

- 2 rendez-vous demandés avec le Directeur de l'ARS Bretagne et le Président du Conseil Départemental.

- **L'organisation d'une manifestation (débat/recontres) le Vendredi 20 novembre après-midi, à Chartres de Bretagne.** Cet événement, intitulé « Quelle(s) place(s) pour les enfants et adultes polyhandicapés ? » a pour objectifs d'informer les élus et décideurs, de mieux faire comprendre les caractéristiques du polyhandicap, de proposer des essais ou démonstrations de matériels. Familles et professionnels sont les bienvenus pour partager leurs expériences lors de cet événement ! Cette manifestation est également ouverte à tout public souhaitant découvrir les spécificités du polyhandicap et de sa prise en charge.

L'organisation de cette manifestation ne doit pas faire oublier **l'urgence de la création de places en établissements pour enfants et adultes polyhandicapés** ! Pour toutes informations ou pour rejoindre le Collectif : Contact auprès de Lucie THOMAS Tél : 02 99 57 74 53 thomas.lucie1@voila.fr.

## LE GROUPE INITIATIVES (GI) DE LA DD

Le GI s'est réuni avec le groupe relais de Châteaubourg-Retiers pour une **rencontre « Accéder7exister »** à Retiers : rencontre avec les élus puis déambulation dans les rues commerçantes. Le groupe a été ravi d'une telle dynamique globale dans cette ville pour comprendre, anticiper et organiser l'accessibilité pour tous, partout, dans une commune qui ne semble pourtant pas si simple à appréhender car elle est très vallonnée.

Des **interventions scolaires** toujours aussi riches, mais en pause pour l'été. Une journée

de bilan programmée le 1er Juillet, avec le groupe initiatives et les groupes relais concernés par les interventions scolaires. Ce sera l'occasion de faire le point sur les méthodes utilisées, les outils et sur les façons d'agir en cas de difficultés et ainsi de s'organiser pour la nouvelle année qui débutera en septembre.



## NOUVELLES DES GROUPES RELAIS



### GROUPE RELAIS FOUGERES/TREMBLAY

Les groupes relais ont été constitués par la Délégation d'Ille et vilaine, depuis un certain nombre d'années, pour que les personnes en situation de handicap éloignées de Rennes puissent se retrouver plus facilement et disposer d'une antenne locale.

Le groupe relais Fougères - Tremblay par exemple a un secteur d'activités et de compétences sur la zone géographique des 2 CLIC regroupant le pays du Fougerais, le Coglès et le pays d'Antrain. L'objectif est, pour les adhérents, d'être présents et actifs sur l'ensemble de ce territoire ce, à plusieurs niveaux, et notamment par leur présence dans les Commissions et Conseils d'Administration des institutions locales et par les actions de sensibilisation en école primaire...

Ces sensibilisations ont pour but, par une démarche qui permet aux enfants de s'interroger sur le concept de la différence, tout en vivant comme les autres et avec eux, de leur faire prendre conscience des conséquences du handicap dans la vie quotidienne et de comprendre et d'accepter que la différence, qui fait si peur lorsqu'elle n'est pas connue, n'est, en fait, qu'un autre mode de perception de la vie. Nos interventions auprès de diverses écoles du Coglès et du Pays de Fougères nous ont permis, en outre, de montrer que le handicap ne doit pas faire fuir.

Par exemple, suite à une intervention dans une classe de CM2, et après avoir diffusé des vidéos sur les témoignages à propos des différents handicaps, les élèves ont échangé avec les membres de l'Association, ces derniers se sont prêtés au jeu de leurs nombreuses questions avec beaucoup d'humour et expliqué le rôle de l'APF. Cette intervention était, comme dans 2 autres écoles, en lien avec l'opération « bol de riz », à laquelle tous les élèves (et parents) ont participé et dont le bénéfice sera reversé à l'Association.

Nous tenons, à cette occasion, à remercier particulièrement l'école de la Chapelle Janson, celles de Fleurigné et Romagné ainsi que l'ensemble des équipes pédagogiques de ces écoles.



### Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.

## NOUVELLES DES GROUPES RELAIS (suite)



**GROUPE RELAIS ST MALO**

### Activités du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

Sous la houlette de son animateur, Louis LE GUERN, le groupe relais SAINT-MALO/DINARD tient le cap en se réunissant 2 fois par mois (à savoir le 2<sup>ème</sup> jeudi, à la maison de la famille et le 4<sup>ème</sup> mardi, au SESSAD) pour faire le point sur les travaux en cours et évoquer les différentes actions à mener à court et moyen terme.

Depuis le début de l'année 2015, l'accent est mis – bien évidemment – sur **l'accessibilité pour tous**. C'est un chantier important du fait de la mise en place des AD'AP qui retardent l'application des textes prévus par la loi de février 2005.

Des contacts ont été pris avec la **Mairie de SAINT-MALO** où plusieurs membres de l'APF, dont le directeur de la Délégation, ont été reçus en février dernier, par le Maire et son adjointe aux affaires sociales, pour évoquer les différents problèmes liés au handicap. Cet entretien était d'autant plus nécessaire du fait de l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale élue en mars 2014. Cette réunion s'est déroulée dans un climat chaleureux et l'adjointe aux affaires sociales a participé, quelques semaines plus tard, à notre réunion à la maison de la famille pour faire connaissance avec les membres du groupe relais et évaluer les besoins. Participait également à cette réunion, un professeur du **lycée Maupertuis** qui en-

seigne à des élèves qui se dirigent vers des études médico-sociales et avec qui nous avons de très bons contacts depuis plusieurs années. Elle proposera à ses élèves, à la rentrée de septembre 2015, de faire un état des lieux de l'accessibilité sur SAINT-MALO.

Le groupe relais malouin a participé, conjointement avec le groupe relais Fougères-Tremblay, à une opération de **sensibilisation à l'école Sainte Marie à Rothéneuf** en mars dernier. Les enfants ont participé avec beaucoup d'intérêt et le côté « ludique » du maniement des fauteuils leur a fait comprendre les difficultés que rencontraient les personnes en situation de handicap se déplaçant au quotidien en fauteuil. La direction de l'école a organisé, quelques jours après notre intervention, une opération « bol de riz » au profit de l'APF.

Sur le plan des ressources, le groupe a participé aux **brioches de l'Amitié**, non sans difficultés sur SAINT-MALO du fait du retrait pour raisons de santé de la personne qui devait chapeauter cette manifestation. A Dinard, une des membres du groupe a dirigé cette opération avec succès. L'APF était présente également à Cultura pour la fête des mères et des pères.

Une **radio locale malouine** reçoit notre animateur de temps en temps pour parler des différentes problématiques liées au handicap.

Trois adhérents ont participé à la journée annuelle des anciens polios en avril dernier. Cette rencontre est très appréciée par les intéressés car l'équipe qui manage le groupe Entraide-polio est très performante et invite des professionnels de santé s'intéressant à cette maladie oubliée.

**Sur le plan convivial**, le groupe relais organise 1 ou 2 repas par an pour souder les membres de l'équipe. Le dernier a eu lieu fin juin avant la coupure estivale.

### Retour sur les braderies du printemps

**La Braderie du 12 avril, à Rennes**, a été une réussite avec un chiffre d'affaires de 8 366 €, soit, une augmentation de 300 € par rapport à la braderie d'octobre 2014. Le résultat net est toutefois en régression (- 608 €) en raison de nouvelles charges : toilettes, agent de sécurité. Dans un contexte économique toujours aussi difficile, bravo et merci à tous les béné-

voles qui s'investissent pour la vente mais également pour le tri des produits.

**La braderie du 6 juin, faite à Vitré**, a permis de collecter 1 575 € bruts. Près de 20 bénévoles ont participé au succès de cette journée très ensoleillée. Un grand merci à eux !



## ACTIVITES ET LOISIRS DE LA DD



### AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

**Les ateliers** : Pâtisserie / Cuisine (1er et 22 juillet), Arts plastiques ou créatif (3, 17 et 31 juillet) ; Couture (2, 9 et 16 juillet).

**Les activités ponctuelles ou régulières** : Sport (3, 17, 24 et 31 juillet) ; Jardinage (3, 17, 24 et 31 juillet et 21 août), Vélo couché (18 et 25 juillet), Jeux de société (21 et 28 juillet).

**Les sorties** : Festival Bobital (3 et 4 juillet) ; Les Tombées de la Nuit (16 et 17 juillet) ; Balade et pique-nique : à Rennes / Etangs d'Apigné le 8 juillet, à St Malo le 16 juillet ; Tour de France à Fougères (10 juillet) ; Découverte du Thabor et Centre Ville de Rennes (15 juillet) ; Parc de Maurepas (19 août) ; Zoo de la Bourbansais (27 août) ; crêperie (24 juillet).

**Les Journées Découvertes** : Insectarium de Lizio (56) le 9 juillet.

### DANS L'AGENDA DU TRIMESTRE, NOTEZ EGALEMENT :

- ◇ **Braderies** à St Malo, place Rocabey, le 9 août et à Rennes, Halle Martenot, le 18 octobre.
- ◇ **La fermeture de la Délégation**, du 3 au 16 août 2015.

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie André pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources. Consultez également l'agenda régulièrement mis à jour sur le site [www.apf35.com](http://www.apf35.com).*



## LES TANDEM'S DAYS A CHAVAGNE

Coordonnés par l'ADMR « les Rives du Meu » et fédérant de nombreuses associations, dont l'APF, autour d'activités variées et accessibles à tous, la 3<sup>ème</sup> édition des Tandem's days s'est déroulée les 30 et 31 mai derniers à Chavagne. Le rallye inclusif du samedi après-midi, dans les ruelles de Chavagne, s'est très bien déroulé, sous le soleil, avec 13 équipes, soit 56 participants. Les équipes, mixtes, étaient constituées de personnes valides et de personnes en situation de handicap venant de différents horizons (MAS de Chavagne, Foyer de vie APF, adhérents de la Délégation...). Ce fut une réussite ! Les participants semblaient très contents de leur après-midi. Le circuit faisait un peu plus de 2 kms et 5 ateliers étaient proposés : atelier motricité, atelier sensoriel,

atelier boccia, atelier parcours fauteuil et atelier bowling pendulaire. Pour animer les ateliers, nous avons pu compter sur la présence de 6 bénévoles de la Délégation et de 10 bénévoles de Chavagne pour assurer la sécurité du parcours. En résumé, un beau moment d'échanges et de partages, de découvertes, de rires, pour tous !



Photo de l'édition 2014.

Que sera cette journée sans notre Grand Chef René ? Sa remplaçante sera-t-elle à la hauteur ? Nous le saurons à la fin de la journée. En tout cas, le soleil nous réchauffe de ses rayons brillants. Une vingtaine de personnes vont naviguer vers Port-Louis. Nous y étions déjà l'an dernier pour visiter le musée de la « Compagnie des Indes ».



Toujours un accueil aussi chaleureux de la part des restaurateurs. Repas excellent. Puis nous nous dirigeons vers notre destination « le musée de la marine ». Attention, ça va encore secouer sur les pavés. Nous avons la chance de ne payer aucune entrée. Pourquoi ? Le mystère reste complet. C'est bien la 1<sup>ère</sup> fois que nous visitons un endroit sans déboursier le moindre centime.

Comme c'est une visite libre, sans guide, nous avons demandé aux personnes du groupe de revenir au car à 16h30 précises. Seront-elles obéissantes ? Affaire à suivre.

Située sur l'Atlantique, à l'entrée du goulet qui commande le port de Lorient, la citadelle de Port-Louis est certainement la plus belle des citadelles maritimes conservées sur les côtes de France.

Chacun s'entraide pour accéder au musée, ce qui n'est pas toujours évident pour les fauteuils avec ces gros pavés, presque d'époque !

Le musée de la Marine raconte les épopées maritimes, le sauvetage en mer et les trésors archéologiques.

La 1<sup>ère</sup> salle, unique en France, appelée également « Pavillon de l' Arsenal » est consacrée au sauvetage en mer et raconte la fraternité exemplaire de la communauté maritime. Nous découvrons de beaux modèles de bateaux d'époque, des tableaux et sculptures illustrant l'histoire de la marine française du 17<sup>ème</sup> siècle au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Nous découvrons aussi des canots

de pêche, bateaux de plaisance, canots de sauvetage à voiles et avirons, gros remorqueurs, armes. Cela témoigne du courage incroyable des hommes et de l'évolution des techniques de secours.

Le canot de Philippe de Kerhallet (*voir l'encart p. suivante*), construit au XIX<sup>e</sup> siècle au Havre et restauré à la fin des années 1970, est un exemple de ce patrimoine exceptionnel.

Puis vient l'évocation des routes commerciales par le biais d'instruments de navigation anciens et d'une partie des maquettes de la collection de l'amiral François-Edmond Pâris (*voir l'encart p. suivante*) puis l'archéologie sous-marine est abordée grâce aux objets issus des fouilles de l'épave du Mauritius, vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales Hollandaises, qui a fait naufrage au large du Gabon en 1609 (*voir l'encart p. suivante*). Enfin, dans la dernière partie consacrée à la fouille d'épaves retrouvées en mer de Chine et en mer des Philippines, est présentée une collection conséquente de porcelaines, de canons et autres objets de l'époque.

Certains des participants ont eu l'occasion de visiter ou de revisiter, également, le musée de la Compagnie des Indes.

Eh oui, il faut penser déjà au retour. Je suis impressionnée par l'exactitude des participants. Tout le monde était là à 16h30 précises.

Aussi, un GRAND MERCI à vous tous pour cette journée, pour toute l'entraide qu'il y a eu entre nous, pour le soutien que vous m'avez apporté afin que cette journée se passe dans la bonne humeur, sans trop de stress, pour votre obéissance aux consignes que nous vous avons données, pour cette amitié qu'il y a entre nous et cette solidarité.

A très bientôt pour une nouvelle aventure le 21 Mai en présence, évidemment, de notre Grand Chef.

Elisabeth Renaud.



## JOURNÉE DECOUVERTE AU MUSÉE DE LA MARINE DE PORT-LOUIS (56)

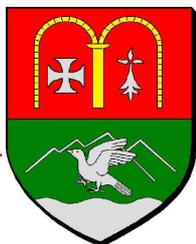
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Philippe de Kerhallet est né à Rennes le 17/09/1809 et mort le 16/02/1863 à Paris. C'était un lieutenant de vaisseau qui, le 10 février 1842, sous le règne de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, a signé un traité avec **Attékéblé**, un négociant africain qui se présente comme le souverain de Grand-Bassam. Cette localité englobait l'actuelle métropole économique de Côte d'Ivoire, Abidjan. Par ce traité, la France établit son protectorat sur la lagune de Grand-Bassam, et, en échange de la location d'un fort sur la lagune, elle s'engage à payer au souverain et à ses héritiers une « coutume » de 4 000 francs par an jusqu'en 1915.



L'amiral François-Edmond Pâris est né le 02/03/1806. Il s'engage dans la marine en 1820 ; nommé lieutenant en 1832, il est envoyé en Angleterre pour étudier l'utilisation navale de la machine à vapeur. Il devient membre de l'Académie des Sciences en 1863.

*L'épave du Mauritius. Un impressionnant mobilier archéologique a été mis à jour : des milliers de lingots de zinc dont le métal est pratiquement dénué d'impuretés, des milliers de petits grains de poivre, une cloche en bronze sur laquelle apparaît le nom du fondeur, de la porcelaine de Chine bleu et blanc, 28 pièces d'artillerie, ce navire avait su conserver ses trésors.*



## JOURNÉE DECOUVERTE A LA TISSERIE DE BRANDERION (56)

LE 21 MAI 2015

Nous voici en partance pour une nouvelle journée où, pour la plupart d'entre nous, nous découvrirons d'où proviennent nos vêtements et avec quoi et comment ils sont confectionnés. Destination Brandérion et ses 1 100 brandérionnais (environ) ! Mais d'abord, un petit test : d'où vient le nom de Brandérion ? De bronn : colline et de Dérion : un Saint breton. Brandérion se trouve sur le tracé de l'ancienne voie romaine qui reliait Vannes à Quimper. Elle est citée, dès 1363, comme trêve de l'Abbaye de la Joie à Hennebont.

La Tisserie de Brandérion est un véritable lieu de vie et de rencontres autour du tissage à travers le temps et le monde.

Ici, le fil se dévoile sous toutes ses coutures : métiers à bras, pièces de tissus chatoyantes, outils ingénieux, histoires curieuses et étonnantes... Entrons dans l'univers métissé de la Tisserie.

Le commerce du textile et la culture des fibres naturelles ont marqué l'histoire de la Bretagne. Ainsi, l'art du tissage fait partie de son patrimoine culturel. Aujourd'hui une vingtaine de tisserands professionnels continuent à tisser à la main et font perdurer cette tradition.

La Tisserie nous propose un voyage dans le temps et à travers le monde, à la découverte du tissage.



L'exposition présente une approche originale de cet art ancestral, de l'archéologie aux techniques des Dogons du Mali. Au début les tisseurs étaient toujours des hommes. Les matières premières se divisent en 2 familles principales : les animales et les végétales.

Les matières animales : la laine de mouton (pour un pull, il faut la laine de 6 à 7 moutons), de lama, de chèvre (le cachemire et le mohair), de lapin (la laine angora), de chameau, de yack (poils, crins, soieries gardent la chaleur). Les vigognes, voisines du lama, ont le poil le plus fin du monde. Comme la race est en voie de disparition, on les capture pour les tondre puis on les relâche sur les hauts plateaux de la Cordillère des Andes où elles vivent. Le poil de chameau retient bien la chaleur. On le mélange avec une autre matière pour que ce soit plus « respirant ». Avec les poils bruns du devant de la tête du bison on fait des tipis et des tapis. Avec les poils du yack (qui vit au Tibet) on fait des yourtes mais également du feutre. Comme le lapin est un petit animal, la laine (angora) est très chère. On l'épile, en période de mue, par petites zones. Son poil est doux et léger. On peut utiliser aussi le chat angora ou le chien de traîneau...

Il existe aussi un animal sans poil : le ver à soie. C'est la bave qui fait le fil de soie. Ce fil est le plus long et le plus résistant. Les araignées tissent leur toile et leur fil est encore plus résistant. Des recherches sont actuellement menées pour faire des gilets pare-balles avec le fil des araignées.

Les matières végétales : lin, chanvre, coton, ramie, kapok. Pour faire des textiles en lin on prend la fibre sur toute la longueur de la tige. On « rouie » le lin. Le chanvre sert à fabriquer des cordes et des voiles de bateaux et à colmater des fuites de plomberie. La ramie appelée « ortie de chine » ressemble à de la soie. Le kapok, fibre très légère, a pour caractéristiques son imperméabilité et son imputrescibilité. Il sert à rembourrer les anoraks, les oreillers, les gilets de sauvetage. C'est une matière qui flotte et quand on la met au soleil elle gonfle. Elle est en revanche très inflammable. Le coton a détrôné toutes les autres matières mais nécessite beaucoup d'eau et de soleil.

Cette leçon pédagogique de notre guide est

étayée par le toucher et les sensations : de grands paniers remplis de toutes ces matières permettent à chacun de toucher et de comparer...

Côté technique, notre guide nous montre ensuite comment « carder » la laine : on la place sur une carde pour la démêler puis on peigne avec une 2<sup>ème</sup> carde en perpendiculaire. Qui veut essayer ? Pas facile, n'est-ce pas Geneviève ? Ha ! on fait moins la fière !! Puis on transforme la laine en fil avec le fuseau ou avec le rouet. Différents modèles nous sont présentés : en Asie on utilise le rouet à la main, en France c'est le rouet au pied, au Tibet c'est le filage au bol (le bout du fuseau est placé dans un bol) et, au Bhoutan (situé à l'extrémité sud-est de l'Himalaya), le filage se fait avec un fuseau suspendu.

Ensuite, c'est la phase du tissage. Dans le musée, une grande salle (qui sert d'atelier de formation) contient un grand nombre de métiers à tisser, de différentes tailles, tous fonctionnels ! Les tissus, en cours de réalisation sur ces métiers (il n'y a pas de cours les jours de visites), illustrent cette belle tradition du tissage.

Ce n'est pas une mince affaire que de vouloir faire une étole, un tapis, une couverture, etc. Il faut une journée de travail pour mettre tous les fils de chaîne, puis il faut enrouler les fils sur la roue arrière, puis chaque fil sur 4 cadres avec les lisses, puis rajouter un peigne (on prend un crochet et on amène fil par fil sur le peigne) puis accrocher les fils sur la roue de devant. Enfin la chaîne est prête et le travail de tissage peut commencer ! Notre guide nous fait une démonstration sur un des métiers. Le métier à tisser se compose de pédales comme un orgue. Certains participants, faisant les braves, ont voulu essayer à sa suite, mais se sont vite rendus compte que ce n'était pas évident.

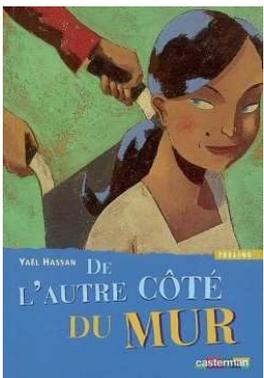
*Elisabeth Renaud.*





**Manga - A silent voice T2 :** le second volume (sur 7) du manga « A silent voice » poursuit les aventures tourmentées de ces jeunes gens que sont devenus Shoko, le héros, et Shoya sa camarade sourde, pour qui il a appris la langue des signes. L'auteure, Yoshitori Oima, parvient à faire ressentir au lecteur les interrogations et états d'âmes des protagonistes d'une histoire ancrée dans notre époque. « *A silent voice 2* », par Yoshitori Oima, Ki-oon éditeur, 6,60 € en librairie.

**Roman - « De l'autre côté du mur » :** dans ce roman pour adolescents, l'auteur Yaël Hassan nous fait découvrir Louise, 14 ans, devenue paraplégique à la suite d'une chute de cheval alors qu'elle rêvait d'une carrière équestre. Yaël Hassan fait partager au lecteur la détresse de Louise, puis sa lente résilience, et enfin l'acceptation de son nouvel être. Et c'est elle qui va modifier le destin de ses deux voisins « de l'autre côté du mur » ! « *De l'autre côté du mur* », par Yaël Hassan, éditions Casterman, 5,25€, dès 12 ans.



**Récit - Un chien-guide raconte :** Iahoo est un jeune chien-guide confié à un enfant aveugle âgé de 12 ans, José. Il raconte son quotidien et celui de son maître, comment il s'est habitué à lui, leur relation mu-

tuelle et avec les élèves du collège, dont la jeune Clara et le méchant Julian. Ce récit est raconté par François David dans un petit roman pour préadolescents, « Un beau jour ». Il est complété d'une autre histoire poignante, « La gifle », dans laquelle on découvre les ravages psychologiques que peut engendrer un jeu stupide. Deux belles histoires qui apprennent à grandir dans le respect des autres. « *Un beau jour* », par François David, Ed. Le Muscadier, 6,90€ en librairie.

**Roman - « L'Impasse » de Christian Chauffour :** l'auteur a été éducateur dans un IEM et cette expérience lui a inspiré ce roman. C'est la découverte du monde du handicap à travers les yeux d'un jeune éducateur qui va vivre une passion destructrice avec une kiné mythomane. Ce roman est disponible en ebook sur [www.amazon.fr](http://www.amazon.fr) et sur [www.fnac.com](http://www.fnac.com).

**BD - Goya, peintre sourd :** la collection de bandes dessinées "Les grands peintres" s'est étoffée d'un album consacré aux dernières années espagnoles du peintre Francisco de Goya (1746-1828), sourd depuis 27 ans quand il acheta la "Maison du Sourde", une grande bâtisse décrépite proche de Madrid, sur les murs de laquelle, il a réalisé directement ses "peintures noires", dont le célèbre Saturne dévorant l'un de ses fils. Le scénariste Olivier Bley et le dessinateur Benjamin Bozonnet racontent cette période noire du vieux peintre septuagénaire, coupé de la vie mondaine et sociale par sa surdité, rongé par l'idée de sa fin prochaine. Une biographie illustrée de quelques tableaux et gravures complète l'album et replace l'épisode raconté dans la vie du peintre. [*Goya*, par O.

Bleys et B. Bozonnet, coll. Les grands peintres, éditions Glénat. 14,50€ en librairie.]

**Roman - « Les ailes de Camille » :** Camille, 9 ans, devenu précocement sourd, vit avec sa maman trop couveuse, son père séjournant en Afrique pour affaires. Il supporte mal sa surdité, qu'il vit comme un enfermement, et voudrait bien que ses parents lui laissent un peu d'autonomie. C'est le début d'une aventure urbaine qui ouvrira à Camille des horizons insoupçonnés. Casterman réédite le roman pour préadolescents écrit en 2002 par Jacques



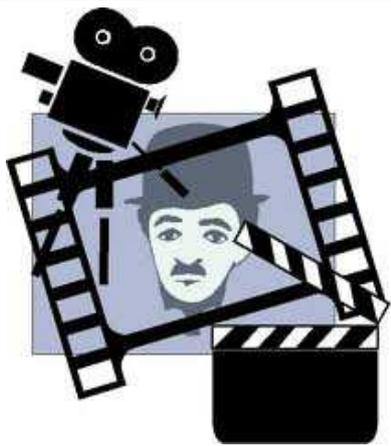
Marimbert et illustré par Sibylle Delacroix. [*Les ailes de Camille*, par S. Delacroix et J-J Marimbert, éditions

Casterman Poche, 4,95€ en librairie.]

**Roman - Le libertinage selon Marcel Nuss :** militant de la vie indépendante et du droit à la santé sexuelle des personnes handicapées, l'écrivain, Marcel Nuss, vient de publier son premier roman érotique, « Libertinage à Bel-Amour », ou l'histoire d'une jeune femme décidée à s'élever socialement par ses charmes. « *Libertinage à Bel-Amour* », par Marcel Nuss, Tabou éditions, 15,20€ chez l'éditeur.



# CULTURE - SPORTS - LOISIRS



« **Court Métrange** » aide les **sourds** : festival international du court-métrage insolite et fantastique, Court Métrange lance un appel aux cinéastes et vidéastes afin de participer à sa 12<sup>ème</sup> édition qui se déroulera à Rennes

du 12 au 18 octobre prochain. Ils pourront présenter leur projet de court-métrage fantastique lors d'un "pitch dating" réunissant des producteurs francophones le 15 octobre 2015, au Ciné TNB. Les candidats sourds ou malentendants appareillés bénéficieront d'un interprète en Langue des Signes Française ou d'une boucle magnétique.

**Visions d'Afrique** : le groupe « Accueil du Jeudi » a clôturé son année d'animations par un dépaysement total offert par Nelly Baguelin, le 11 juin dernier. Les participants, ravis, ont pu s'évader avec Nelly rapportant de son voyage en Afrique un très beau diaporama et un enthousiasme communicatif...



## SPORTS ET LOISIRS



**Villages Répit Famille** : 2 villages « LES CIZES » à Saint-Lupicin dans le Sud-Jura et « LA SALAMANDRE » en Pays de Loire permettent d'accueillir un couple aidant / aidé ou la famille complète dans un village de type « vacances familles » adossé à une structure médico-sociale. Ces villages garantissent la sécurité médicale et la prise en charge paramédicale pendant le séjour de la personne aidée et propose des services d'auxiliaires de vie, donnant aux aidants la possibilité de vivre un temps de répit sans rupture du lien familial. Une notification MDPH « accueil temporaire » peut permettre une prise en charge des besoins médicaux et sociaux de la personne aidée. *Infos sur le site* : <https://www.facebook.com/VRFLeCizes>.

**Chorale** : le concert annuel de la chorale « Les Baladins de l'Île » aura lieu, le dimanche 11 octobre 2015, à 16H00, à l'Eglise Saint Joseph, à Rennes.

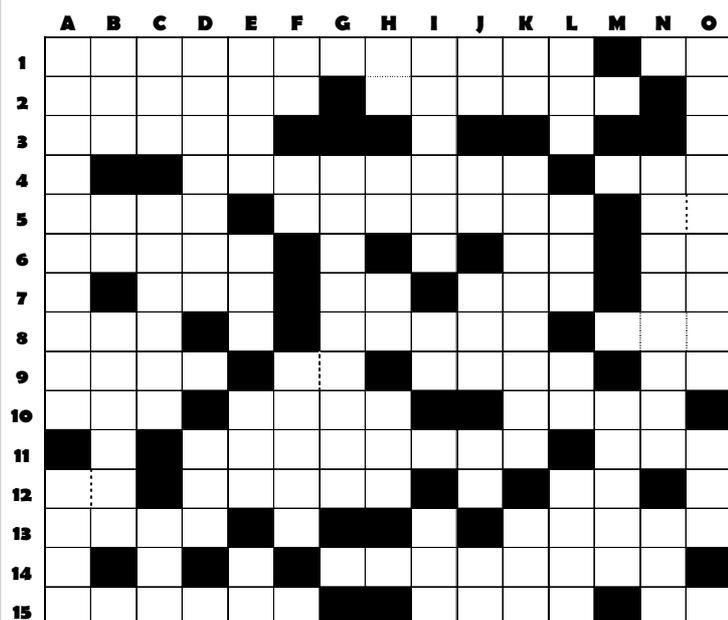
**Le marathon du Mont-Saint-Michel** : c'était le 31 mai dernier, sous la grisaille, 4350 participants se sont élancés pour un parcours de 42,195 km entre Cancale et le Mont-St-Michel. Parmi eux, quelques uns de nos amis courageux ! Voyez plutôt...





# DIVERTISSEMENTS - DIVERTISSEMENTS

## Mots croisés des vacances



**Horizontalement :** **1)** Repos à la campagne ; Saint de Bigorre. **2)** Foix en est la préfecture ; Intimidation. **3)** Adjectif démonstratif. **4)** Fin du voyage ; Canton Suisse. **5)** Capitaine chez Jules Verne ; Traversent les mers ; Phonétiquement : salut romain. **6)** Arbre de Saint Louis ; Arrivé ; Se déplace. **7)** Propre ; Adjectif possessif ; Ville du Maroc ; Compte 12 mois. **8)** Le soleil s'y lève ; Boîtes protectrices ; Syndicat. **9)** Commune auvergnate ; Soldat américain ; Opposé à tout ; Devant la spécialité. **10)** Petite monnaie du Japon ; Souvent en laine ; Reine des fleurs. **11)** Facilite la randonnée des personnes handicapées ; Tente. **12)** Héros extra-terrestre ; Créatures ; De symbole chimique A.U. **13)** Essai ; Combat. **14)** Il faut les tondre en été **15)** Donne accès à la mer aux personnes handicapées ; Joint ; Conjonction de coordination

**Verticalement :** **A)** Aoutiens par ex. ; Nation. **B)** Vieille colère ; Interjection pour appeler ; repos permis en vacances. **C)** On y voyage en rêvant ; Il est parfois en galoche ; Titre anglais. **D)** Femme d'un pays balte ; Avion à réaction. **E)** Mer grecque ; Saison des vacances ; Vase ; Avant nous. **F)** Germanium abrégé ; Route nationale ; Peu. **G)** La Sardine y a bouché son port. **H)** Matin ; Quatre à Rome ; Symbole de l'astate ; Article. **I)** Elle a moins d'éclat ; Article contracté inversé ; Choisi. **J)** Avant deux ; Ancienne ville de Mésopotamie ; Elle justifie les moyens ; Après je ; Anonyme. **K)** Dieu à rayons ; Gauche médiévale ; Pronom personnel. **L)** Ancien blason ; Les siens ; Vache mythologique ; Passe à Redon. **M)** Genre. **N)** Dévastées. Demi-mouche asiatique. **O)** Touristes en été ; Longue période.

Solution p. 22.

### Origine des expressions – Dictons de l'été :

« *Juillet ensoleillé remplit cave et grenier !* » et « *En août, les gélines sont sourdes !* »

Au mois d'août les poules ne font pas entendre leur caquetage. C'est pourquoi on dit qu'elles sont sourdes. Géline est un terme vieilli signifiant poule. Autrefois, la géline de coutume, était une redevance en poules que les vassaux versaient à leur seigneur à Noël.

**Vrai ou faux** – Le Monopoly, ce jeu de société qui consiste à acheter des terrains, des maisons et des hôtels a été créé par un chômeur. : vrai ou faux ? (voir Sol.1 p.22).

**Devinette** – On peut me mettre sur la salade ou dans une voiture et j'existe en peinture. Qui suis-je ? (voir Sol.2 p.22).

**Blagues** - Le petit Pierre interroge sa mère : « Tu dis que nos voisins sont du Midi. Mais nous, on est du matin ou du soir ? »

Pourquoi les Bretons ont choisi BZH comme sigle ? (voir Sol.3 p.22).

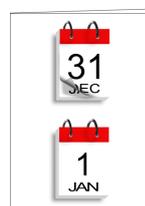
### Charade

- ◇ Mon 1er suit le ré
  - ◇ Comme on fait mon 2nd, on s'y couche
  - ◇ Mon 3ème est la femme de mon oncle
  - ◇ Mon 4ème est une bande de terre comme celle de Suez ou de Panama
- Mon tout est une forme de zèle à défendre nos valeurs. (voir Sol.4 p.22).



### Rébus

Douce oisiveté des vacances (voir Sol.5 p.22).



# INFOS PRATIQUES - INFOS PRATIQUES

**DONS - Legs, donations, assurances-vie** : choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site [www.apf35.fr](http://www.apf35.fr) ou contactez la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui d'octobre, novembre, décembre 2015, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **15 septembre 2015**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.  
Tirage : 500 exemplaires

**Directeur de la publication** : Francis Renard

**Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

**Informations sur ce numéro** :  
**Francis Renard,**  
**Tel : 02 99 84 26 66**



**→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie**

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)  
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler : .....

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. .... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... E-Mail (facultatif) .....

DON  
de  
CONFIANCE

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Seul opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.



## Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une cotisation familiale dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe sans affranchir à :  
**APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,**  
ou directement à votre délégation départementale.

**OUI, je souhaite** (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF  
25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) DHNA13 €

ou  Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine **FAIRE FACE** au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €) DHVA13 + AFVA13 €

et  J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

*Tarifs valables jusqu'au* **31/12/2014**

**TOTAL de mon règlement :**
€

*Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.*

**L'adhésion est individuelle**  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. FBULL13

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'adhérent (facultatif) : .....

Adresse : .....

CP | | | | | Ville : .....

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

**Renseignements facultatifs :**

Numéro de téléphone : | | | | | | | | | |

Adresse e-mail : .....@.....

**Vous avez entre 18 et 25 ans ?**  
 Votre 1<sup>re</sup> année d'adhésion est gratuite.  
 Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.